

DANS LE CADRE DE SA FETE COMMUNALE, AUVERS-SAINT-GEORGES ORGANISE

SA 34ème BROCANTE-VIDE GRENIER "PAYSANNE"

DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 2025

BULLETIN D'INSCRIPTION



A remplir en intégralité et à renvoyer le plus tôt possible accompagné de votre règlement à l'ordre du Trésor Public :

MAIRIE D'AUVERS SAINT GEORGES/BROCANTE 2025

Place du Général Leclerc

91580 AUVERS SAINT GEORGES

Tel : 01 60 80 34 01

Mail : mairie@auvers-saint-georges.fr



Prix de l'emplacement de 5 mètres (emplacement numéroté) :

- 15 € pour les Auversois (limité à 3 emplacements par famille).
- 20 € pour les extérieurs et tout emplacement supplémentaire.

RENSEIGNEMENTS NECESSAIRES A L'INSCRIPTION :

NOM : **PRENOM** :

Date et lieu de naissance :

(Pour les commerçants, n° Registre du Commerce)

.....

Adresse :

.....

Pour les Auversois, merci de joindre un justificatif de domicile

TEL : Fixe : Portable :

Pièce d'identité n° :

Date de délivrance :

Par :



Nombre d'emplacements souhaités :

Je m'engage à ne pas participer à plus de deux ventes au déballage au titre de l'année 2025.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement au verso.

Date et Signature



Extrait de l'article L310-2 du code de commerce :

Les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels usagés deux fois par an.

AUVERS-SAINT-GEORGES

REGLEMENT DE LA BROCANTE VIDE GRENIER

INSCRIPTIONS

Les bulletins d'inscription sont disponibles en Mairie et sur le site Internet

www.auvers-saint-georges.fr

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Les inscriptions ne peuvent être validées qu'à réception de l'ensemble des pièces demandées soit :

- le bulletin de réservation dûment rempli, daté et signé,
- la photocopie d'une pièce d'identité,
- la photocopie d'un justificatif de domicile pour les Auversois,
- le règlement par chèque à l'ordre du Trésor public.

LES EMPLACEMENTS

Ils sont numérotés par marquage au sol afin de respecter les règles de sécurité (passage d'un véhicule d'urgence et accès aux habitations par les pas de portes).

Ils doivent être impérativement respectés et afin d'assurer une bonne organisation ils ne peuvent être communiqués par avance.

Une priorité est donnée aux riverains qui seront installés le plus près possible de leur habitation.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, l'installation doit avoir lieu entre 6 heures et 7 heures du matin et le remballage ne doit pas commencer avant 18 heures.

Les personnes assurant l'organisation vous indiqueront le matin même l'emplacement qui vous est attribué.

Après déchargement, tous les véhicules doivent stationner à l'extérieur de la brocante sur les parkings indiqués pour cette journée.

En fin de journée toutes vos marchandises doivent être remballées, aucun meuble, article ou objet ne doit rester sur place. Des sacs poubelle vous seront distribués pour ramener vos détritux.

Cette journée est organisée pour votre plaisir.

Elle nécessite un travail considérable en amont comme en aval.

Les organisateurs bénévoles sont heureux de vous accueillir et vous remercient par avance pour votre civisme et votre bonne humeur !!!

TRES BONNE BROCANTE PAYSANNE A TOUTES ET A TOUS.